



Syndicat
des

Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

SE-UNSA

16 rue J. Chatel, BP41
97461 SAINT-DENIS CEDEX
Tel : 0262 20 08 13
E-mail: 974@se-unsa.org

Flash
Ecoles 974

Consultez régulièrement le site du syndicat : <http://www.se-unsa974.org> les circulaires rectoriales, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

FLASH n°7 2017-18 Vendredi 8 septembre 2017 SE-UNSA 974

Sommaire :

1/ RV de carrière

2/ PPCR

3/ RIS et stages de formation du SE-Unsa

1/ Concerné-e par un RV de carrière ?

Les agents qui relèveront d'un **RV de carrière** au cours de cette année scolaire ont reçu l'information sur leur boîte académique.

a- Qui est concerné par un RV de carrière ?

Le rendez-vous de carrière concerne trois moments bien définis :

1er RV : lorsque l'agent est dans la 2ème année du 6ème échelon de la classe normale. (**au 31 août 2018**)

2ème RV : quand l'agent justifie d'une ancienneté dans le 8ème échelon de la classe normale comprise entre 18 et 30 mois. (**au 31 août 2018**)

3ème RV : lorsque l'agent est dans la 2ème année du 9ème échelon de la classe normale. (**au 31 août 2018**)

-Les RV de carrière de 2017/2018 auront des incidences sur la **campagne des promotions 2018/2019**.

-Les promotions 2017/2018 prendront encore en compte la note d'inspection.

- Parmi les collègues « promouvables », les critères qui détermineront les 30% de collègues qui seront promus **un AN** avant les autres, sont encore inconnus.

b- Le Rendez-vous de carrière, c'est quoi ? Et comment ça marche ?

Lire : <http://enseignants.se-unsa.org/Rendez-vous-de-carriere-comment-ca-marche>

2/ PPCR

La mise en œuvre du PPCR doit se poursuivre à compter de septembre 2017 avec deux éléments :

-le reclassement dans la nouvelle grille d'avancement. Si au 1^{er} septembre 2017, le temps nécessaire pour passer à l'échelon supérieur est dépassé (lire : <http://enseignants.se-unsa.org/Promotions-PE-les-durees-necessaires-pour-passer-a-l-echelon-superieur>), le passage à l'échelon supérieur sera automatique.

-la mise en place de la classe exceptionnelle. Une CAPD en fin de 1^{er} trimestre actera les promotions à la classe exceptionnelle avec effet rétro-actif au 1^{er} septembre (lire : <http://enseignants.se-unsa.org/Classe-exceptionnelle-PE-officiellement-creee>).

À noter que début juillet le ministre de l'Action et des comptes publics, Gérard Darmanin, a évoqué la perspective d'un report du calendrier de mise en place des mesures liées au PPCR dans le cadre de l'effort budgétaire imposé à la Fonction publique.

Si tel était le cas, le **SE-Unsa** défendra non seulement l'intégrale application des mesures PPCR, mais aussi les échéances calendaires fixées initialement dans le cadre de ce dossier.

3/ RIS et stages de formation du SE-Unsa

Réunions d'information syndicale

Les enseignants du 1er degré peuvent assister à 3 réunions d'information syndicale à déduire des 108h : 1 sur

le temps devant élèves et 2 hors temps de classe OU 3 hors temps de classe (animations pédagogiques (en présentiel ou en distanciel), journée de solidarité *en négociation avec l'administration*).

Réservez dès maintenant votre première demi-journée d'info syndicale dans vos emplois du temps !

Secteur	Date	Modalités	Ville	Lieu
Secteur EST	Mercredi 20 septembre - 8h00	Sur temps devant élèves : 3h	St Benoît	Mairie annexe de Sainte Anne
Secteur SUD	Mercredi 27 septembre - 8h00	Sur temps devant élèves : 3h	Etang-Salé	Centre de Vacances de l'Etang-Salé les bains
Secteur NORD	Mercredi 04 octobre – 8h00	Sur temps devant élèves : 3h	Saint-Denis	CREPS
Secteur OUEST	Mercredi 11 octobre – 8h00	Sur temps devant élèves : 3h	St Paul	Village Corail à la Saint Gilles les bains

Pour assister à ces réunions, il faut prévenir l'IEN 48h à l'avance.

Modèle de lettre joint RIS sur le temps devant élèves.

D'autres RIS hors temps scolaire vous seront proposés ultérieurement

Stages de formation

Le SE-UNSA 974 propose des stages de formation syndicale qui se tiendront sur le 1er trimestre.

Ces stages sont ouverts aux collègues adhérents à jour de cotisation et vous devez obligatoirement vous inscrire par mail au 974@se-unsa.org

(ATTENTION : nombre de places limitées)

La possibilité est donnée d'adhérer sur place.

UN mois au moins avant le début de la formation, vous devez remplir la demande de congé jointe pour la journée, que vous adressez à votre IEN. Puis vous nous envoyez un mail pour nous faire savoir que vous que vous avez demandé le stage et de tenir compte de votre inscription.

L'inscription par mail est obligatoire pour que nous puissions organiser au mieux nos formations.

Rappel :

Secteur	Date	Ville	Lieu	Thème
Secteur SUD & OUEST	Lundi 25 septembre - 8h00	St Pierre	Local SE-Unsa	Entretien liste d'aptitude des directeurs d'école
Secteur NORD & EST	Mardi 26 septembre – 8h00	Ste-Clotilde	Local Unsa Territoriaux	Entretien liste d'aptitude des directeurs d'école
Secteur EST	Lundi 09 octobre – 8h00	St Benoît	Maison des Associations (Bras Fusil)	PPCR
Secteur OUEST	Vendredi 13 octobre – 8h00	St Paul	Lieu à préciser	PPCR

Nouvelles dates à ne pas rater:

Secteur NORD	Vendredi 10 novembre-8h00	St Denis	CREPS	Retraite
Secteur SUD	Lundi 13 novembre-8h00	St louis ou Etang-Salé	Lieu à préciser	/

Secteur OUEST	Lundi 04 décembre-8h00	St Paul	Lieu à préciser	/
Secteur EST	Mardi 12 décembre-8h00	St Benoît	Maison des Associations ou Salle du Cinéma Cristal	Retraite

Chaque enseignant a droit à 12 journées de stages de formation syndicale par an. Ce serait dommage de ne pas en utiliser au moins une !

Des stages spécifiques de formation syndicale seront également organisés au mois de novembre pour les collègues correspondants SE-Unsa des écoles. Les demandes de congé leurs seront envoyés directement. Inscrivez-vous à un ou plusieurs de nos stages et faites votre ou vos demandes de congé joint.

ACTUALITES: temps partiel de droit en cours d'année voir sur le site du syndicat la circulaire rectorale et le formulaire de demande

Toute l'équipe du SE-Unsa 974.

SYNDICALISATION 2017-2018

Le SE-UNSA ne vit essentiellement qu'avec les cotisations de ses adhérents. Le versement d'une cotisation syndicale permet de réduire ses impôts des 2/3 de son montant, par exemple une cotisation de 180€ donnera une réduction de 120€ du montant de l'impôt. Montant réel de l'adhésion : 60€.

3 moyens de payer sa cotisation

- par prélèvement automatique : remplir le bulletin d'adhésion et l'autorisation de prélèvement

http://www.se-uns974.org/contact/adhesion/Bulletin_adh-17-18.pdf

autorisation de prélèvement: www.se-uns974.org/contact/adhesion/prelevementSEPA-17-18.pdf

Chaque mois (de septembre à juin donc en 10fois) 1/10ème du montant de la cotisation est prélevé.

Si vous souhaitez des prélèvements en 2-3... fois il suffit de l'indiquer sur la fiche de cotisation.

Si vous avez choisi ce mode de paiement en 2016-2017 **il est automatiquement reconduit.**

- par chèque(s) : remplir le bulletin d'adhésion

- par carte bancaire en ligne sur le site sécurisé du syndicat: <http://www.se-uns974.org/spip.php?rubrique182>

L'équipe du SE UNSA se tient à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires

Pour nous contacter :

Adresse mail : 974@se-uns974.org Fax : 0262 21 58 65

Pour un meilleur traitement de vos demandes veuillez rajouter : 1D-dans l'onglet « Objet » du mail

ex : 1D-Demande de renseignements xxxxxxxxx

Par téléphone : Responsable 1^{er} degré : Sonia LAPIERRE

	Circonscriptions	Correspondant	N° de Téléphone
Secteur Ouest	Étang-Salé St Louis	LAPIERRE Sonia	06 92 63 36 99
		CADET Marie-Claude	06 92 17 08 92
	Port Possession St Paul 3	BOYER Luc	06 92 77 71 21
	St Paul 1 et 2 St Leu	TAURAN Véronique	06 92 64 95 67
Nord	St Denis Ste Marie	NIFAUT Maryse	06 92 63 29 42
Est	Bras-Panon St André Ste Suzanne	BIJOUX Brice	0692 63 28 09
	St Benoît	GENTY Thierry	0692 51 91 64
Sud	Tampon St Pierre	ROGER Erick	06 92 60 48 07
	Petite Ile St Joseph	FONTAINE Philibert	06 92 61 72 57
ASH		VERDIER Michèle	06 92 70 38 62
Réseaux sociaux		JEAMBLU Sophie	06 92 69 42 95

Responsable Jeunes	Enseignants	GACEM Houria	06 92 20 90 79
Responsable Contractuels	(AED/CAE/CUI/AESH)	GERVAIS Sylvain	06 9224 99 14